

## PLAN DE COURS

### 1. IDENTIFICATION DU COURS

---

#### **TRS4001 – Formation pratique I : Initiation à l’action communautaire (groupe 11)**

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Session</b>            | Hiver 2021  |
| <b>Horaire</b>            | Lundi 18h-21h, en ligne<br>Du 18 janvier au 26 avril 2021 |
| <b>Enseignante</b>        | Geneviève Dauphin-Johnson                                 |
| <b>Disponibilités</b>     | Sur rendez-vous   |
| <b>Courriel</b>           | dauphin-johnson.genevieve @uqam.ca                        |
| <b>Semaine de lecture</b> | Du 1 <sup>er</sup> au 5 mars                              |

### 2. DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU COURS

---

#### **DESCRIPTEUR OFFICIEL**

Activité pédagogique structurée et supervisée d’initiation à l’action communautaire. Activité réalisée dans un groupe communautaire ou une association citoyenne à raison de 7 heures par semaine, avec des groupes d’individus ou des collectivités et en équipes de 4 étudiant.e.s.

#### *Cours préalables obligatoires :*

TRS1025 - Méthodologies et travail social ou TRS1118 - Parcours professionnel et projet de formation

TRS2160 - Fondements de l'action collective et analyse des mouvements sociaux

TRS2290 - Intervention avec les groupes en travail social

#### *Cours concomitant :*

TRS2750 – Action collective et travail social

## OBJECTIFS

### *2.1 Objectifs généraux*

- Se familiariser avec le fonctionnement d'un organisme communautaire (ou d'une association citoyenne) et avec le mode d'intervention de proximité et informel propre à ce milieu ;
- Prendre part, conjointement avec d'autres étudiant.e.s, à l'organisation et la réalisation d'activités réunissant un groupe d'individus afin de mener soit une intervention de groupe, c'est-à-dire une intervention visant le groupe lui-même, soit une action collective, c'est-à-dire une action qui aura la collectivité et ses conditions d'existence comme objet principal ;
- Faire l'analyse d'un problème social, des possibilités d'intervention qui en découlent ainsi que du processus d'intervention (de groupe ou collective) privilégié par l'organisme et dans lequel s'inscrit le projet des étudiant.e.s ;
- Tirer profit de l'immersion dans un milieu de pratique pour effectuer une synthèse des apprentissages (théoriques et méthodologiques) effectués à ce jour.

### *2.2 Objectifs spécifiques*

- Expérimenter l'une ou des phases d'un processus d'intervention de groupe ou d'action collective en s'intégrant aux activités de l'organisme d'accueil ;
- Appliquer les habiletés de base et attitudes favorisant le travail en équipe ainsi que le partenariat avec des groupes de la communauté ;
- Effectuer un retour réflexif et théorique sur les apprentissages du stage dans le cadre de rencontres périodiques d'encadrement collectif.

## **3. DESCRIPTION DU STAGE**

---

Le stage aura lieu à la session d'hiver de la deuxième année du cheminement régulier à temps complet, dans un groupe communautaire (ou une association citoyenne) de la région de Montréal, en équipes de 4 étudiant.e.s, les mercredis et à raison de 7 heures par semaine x 14 semaines (98 heures de stage incluant 18 heures de supervision collective en classe + 37 heures de travail personnel = 135 hres = 3 crédits).

Le stage comportera trois activités principales. *Premièrement*, les étudiant.e.s feront de l'observation participante dans leur milieu de stage. Ils.elles devront assister et prendre part à certaines activités régulières de l'organisme afin de se familiariser avec son fonctionnement, avec l'analyse du problème social sur lequel il intervient et avec le type d'intervention qu'il privilégie.

**Deuxièmement**, et de manière plus importante, les étudiant.e.s fourniront un soutien à l'organisme d'accueil dans la mise en œuvre (l'organisation et la réalisation) d'une ou des activités qui viseront le regroupement d'individus autour d'une problématique ou d'un enjeu partagé. La nature et la finalité des activités pourront varier en fonction de la mission et des orientations de l'organisme d'accueil. À titre d'exemple, elles pourront prendre la forme d'activités à visée informative (ateliers de conscientisation / d'éducation populaire, de cafés-rencontres, etc.), de consultations ou d'assemblées publiques, de groupes d'entraide, de comités de travail, de concertations d'acteurs locaux ou d'activités de pression politique, etc. Elles auront cependant en commun de favoriser la réflexion et l'action du groupe face à une situation qui préoccupe ses membres en s'appuyant sur les principes et méthodes propres à l'un des deux champs de pratique du travail social que sont l'intervention de groupe et l'action collective. Dans le premier cas, l'accent sera mis sur le groupe lui-même et sur le développement du potentiel d'aide mutuelle de ses membres. Dans le second, l'attention du groupe sera davantage tournée vers les conditions qui lui sont extérieures (politiques, économiques, institutionnelles, ...) et qui entrent dans la définition de la situation ou du problème autour duquel les individus sont réunis.

Qu'il priorise le travail social de groupe ou l'action collective, le stage offrira ainsi aux étudiant.e.s la possibilité de s'intégrer aux activités régulières d'un organisme communautaire et de prendre part à un processus d'intervention. Le stage permettra alors aux étudiant.e.s de mettre en application les méthodes d'intervention de groupe enseignées dans le cours préalable TRS-2290 Intervention auprès des groupes en travail social et de développer une analyse des possibilités d'action collective offertes par l'action communautaire dans le cadre du cours jumelé TRS-2750 Action collective et travail social.

La **troisième** activité de stage consistera quant à elle à effectuer des recherches et observations sur la nature du ou des problèmes vécus par les individus fréquentant l'organisme d'accueil, sur le type d'intervention ainsi que sur les conditions que l'organisme met en place pour apporter des solutions à ce problème. Dans ce contexte, le stage fournira aussi une expérience concrète à partir de laquelle les étudiant.e.s pourront, lors de leurs séances d'encadrement collectif et dans les travaux qui leur seront demandés, effectuer un retour sur leurs deux premières années de formation en travail social et préparer leur stage de troisième année.

Bien qu'il sera exigé de la part des étudiant.e.s qu'ils.elles consacrent 7 heures par semaine à la réalisation de leur stage, c'est-à-dire au projet collectif, ils.elles ne seront pas tenu.e.s d'être présent.e.s en tout temps dans leur organisme d'accueil. En effet, certaines activités de stage nécessitant des rencontres d'équipe (et recherche et organisation de l'information, par exemple) pourront être réalisées à l'extérieur de l'organisme. Toutefois, ces heures doivent être nécessairement consacrées au projet collectif.

Les rencontres périodiques de supervision du stage, qui auront lieu pendant les heures de stage (voir section 5), se tiendront en ligne (plate-forme Zoom) et elles sont incluses dans les heures de stage. D'autre part, le déroulement de ce cours nécessite que les étudiant.e.s s'impliquent au-delà des heures de stage. Ainsi, les étudiant.e.s devront consacrer du temps en dehors du temps en classe et en dehors du temps de stage pour des lectures et pour la réalisation de certains travaux remis à l'enseignant.e.

## CONSIGNES POUR LA PARTICIPATION À UN COURS OU À UNE ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT EN LIGNE



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

## LECTURES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES LIÉS AU COURS

Tous les documents, lectures et outils pédagogiques présentés et utilisés dans le cadre de ce cours seront rendus disponibles via Moodle.

Les références provenant du cours TRS2750-Action collective et travail social servent également de références pour ce cours. Vous trouverez cette bibliographie sur Moodle.

#### 4. STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES

---

Ce nouveau cours-stage vise à développer des compétences tant au niveau du contenu (intervention auprès des communautés et des groupes) qu'au niveau des différents enjeux qui pourront être rencontrés par les stagiaires (définition de leur mandat, intégration au milieu, contraintes organisationnelles, place des personnes concernées dans l'action communautaire, circulation de l'information, capacité d'initiative/mise en action, défis dans le travail en équipe, entre autres). Les rencontres de supervision de groupe permettront d'articuler des liens entre le vécu d'intervention et les contenus théoriques et méthodologiques pertinents du champ de l'action communautaire. Il est évident que des apprentissages importants pourront être faits en lien avec l'importance du partage de l'information, de l'ouverture à la confrontation des idées ou encore du soutien offert par ses collègues, tel que l'exige le travail collaboratif. Cet esprit de coopération sera également construit lors des rencontres collectives de supervision/enseignement tenues à l'Université.

À l'égard de ces apprentissages nécessaires, les stagiaires pourront développer des méthodes/outils transposables en 3<sup>e</sup> année, lors de leurs futurs stages, pour intégrer un milieu (lecture de documentation organisationnelle et scientifique, rencontres, discussions, etc.) et se familiariser avec ses pratiques. Le fait d'être en stage dès la 2<sup>e</sup> année permettra une meilleure appropriation des contenus du baccalauréat et une continuité entre le parcours académique et la formation pratique. Certaines habiletés fondamentales, telles que la capacité d'introspection, de communication, de réception de la rétroaction ou encore le respect de la culture organisationnelle, pourront être travaillées. Une posture d'apprenant.e proactif.ve, ouvert.e et réflexif.ve s'avère nécessaire dans le cadre de ce cours-stage.

L'enseignant.e veillera donc à mettre en place un contexte favorable aux apprentissages et au développement professionnel, en prenant soin de la dynamique de groupe. À ce titre, Genest Dufault et Bélanger (2017)<sup>1</sup> expliquent l'importance d'établir dès le départ les règles de fonctionnement du groupe (le comment) et de clarifier le sens de la supervision (le pourquoi) pour favoriser la prise de parole des étudiant.e.s, leur intérêt pour le contenu et leur implication active dans le cours. Une attention particulière sera portée aux enjeux de cohésion du groupe, de rôles et pouvoir, de défis d'aide mutuelle (Genest Dufault et Bélanger, 2017). Des activités pédagogiques telles la discussion autour de situations d'intervention (incidents critiques) apportées par le groupe, le travail en ateliers pour faire en sorte que chacun.e s'investisse activement et s'approprie le contenu (situations cliniques, approches et outils, rôles et attitudes en intervention, dilemmes éthiques) pourront être adoptées. Ainsi, l'enseignant.e doit se porter garante, avec les groupes, de construire un lieu de réflexion, de partage et de soutien quant aux apprentissages requis. Dans le même esprit qu'un groupe de codéveloppement, cet espace de supervision devra soutenir l'échange de savoirs, l'apprentissage expérientiel et le développement de la réflexivité (Mongeau, Bélanger Sabourin et Vanier, 2017)<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Genest Dufault, S. et E. Bélanger (2017). Les séminaires de stage. Utilisation d'une pédagogie mettant à profit les dynamiques des petits groupes. Dans S. Genest Dufault, A. Gusew, E. Bélanger et I. Côté (dir.), *Accompagner le projet de formation pratique en travail social. Complexité-enjeux-défis* (p. 155-177). Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.

<sup>2</sup> Mongeau, S., Bélanger Sabourin C. et C. Vanier (2017). Coconstruction d'un projet autour de l'intervention avec les familles en situation de vulnérabilité sociale : retour réflexif sur les groupes de codéveloppement clinique. *Intervention*, no 146, p. 25-40.

Outre ces défis, les profils distincts des étudiant.e.s selon leurs expériences sont à considérer. En effet, un accompagnement dans leurs apprentissages de manière personnalisée tout en prenant soin de la dynamique du groupe s'avère primordial. Certain.e.s seront fort probablement peu expérimenté.e.s en intervention, alors que d'autres auront déjà amorcé la construction de leur identité professionnelle. Sur ce dernier point, différents savoirs contribuent à ce développement identitaire, comme l'expliquent Genest Dufault et Bélanger (2017)<sup>3</sup> : savoirs d'expérience, savoirs théoriques et méthodologiques et savoirs pratiques. Ce cours-stage sera l'occasion pour les étudiant.e.s de s'initier à la conjugaison de ces types de connaissances dans leur devenir professionnel en travail social.

## **5. FORMATION DES ÉQUIPES ET PROCESSUS DE PLACEMENT EN STAGE**

Lors du premier cours, nous procéderons 1) à la formation des équipes et 2) au pairage des équipes avec un milieu de stage. Suite au pairage avec un milieu de stage, chaque équipe aura la responsabilité de contacter le répondant du milieu de stage pour déterminer une première rencontre. Cette rencontre doit avoir lieu lors de la semaine 1 ou de la semaine 2. Lors de cette rencontre, les étudiant.e.s et le.la répondant.e devront compléter une entente qui balisera le stage. Un ordre du jour et un document d'entente seront disponibles sur Moodle.

## **6. HORAIRE DES SUPERVISIONS COLLECTIVES**

| Semaines de la session | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
|------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|
| Sous-groupe 1          | X |   | X | X |   |   | - | X |   |    | X  |    |    |    | X  |
| Sous-groupe 2          | X |   | X |   | X |   | - |   | X |    |    | -  | X  |    | X  |
| Sous-groupe 3          | X |   | X |   |   | X | - |   |   | X  |    |    |    | X  | X  |

Les dates et la division des sous-groupes seront déterminés au cours 3 en fonction du nombre d'inscrit.e.s au cours. Pour un groupe de 36 étudiant.e.s, chacun des sous-groupes sera composé de 12 étudiant.e.s (3 équipes) réalisant leur stage au sein de 3 organismes distincts.

## **7. HORAIRE DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES**

| Date                             | Activités pédagogiques                                      | Remise de documents aux/par les étudiant.e.s                    | Tâches de l'équipe  | Lectures |
|----------------------------------|---|---|---|----------|
| <b>Semaine 1 (tous ensemble)</b> | -Présentation du plan de cours et de l'entente d'évaluation | <u>Enseignante</u> ;<br>- remettre ODJ + entente avec le milieu | -Réaliser le contrat d'équipe<br>-Contacter le milieu pour établir la |          |

<sup>3</sup> Genest Dufault, S. et E. Bélanger (2017). Le processus de développement de l'identité professionnelle en travail social. L'apport de la formation pratique. Dans S. Genest Dufault, A. Gusew, E. Bélanger et I. Côté (dir.), *Accompagner le projet de formation pratique en travail social. Complexité-enjeux-défis* (p. 37-56). Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.

|  |  |   |  |   |
|--|--|---|--|---|
|  | -Formation des équipes<br>-Pairage avec le milieu de stage   | -remettre contrat d'équipe<br>- remettre et présenter la grille d'analyse du milieu   | première prise de contact  |   |
| <b>Semaine 2</b>   | - Pas de rencontre   |   | -Première prise de contact avec l'organisme communautaire<br>-Remplir l'entente avec le milieu communautaire<br>-Commencer la collecte des documents sur l'organisme (bilans annuels, plan d'action, etc.) à l'aide de la grille d'analyse du milieu | Le fonctionnement des équipes de travail – texte de Villeneuve  |
| <b>Semaine 3 (tous ensemble)</b>   | -Syntonisation : retour en classe sur les ententes avec les organismes communautaires<br>-Retour sur la grille d'analyse du milieu et sur la collecte d'informations sur l'organisme<br>-Formation des sous-groupes<br>- Retour sur le processus d'action collective (texte de Lavoie et Panet-Raymond (2011); grille GRFPQ)<br>-Notions sur les organismes communautaires | <u>Enseignante :</u><br>-remettre et expliquer l'outil du CPRF portant sur l'analyse de la conjoncture<br>-remettre et présenter l'outil Journal de bord (JB)<br><br><u>Étudiant.e.s :</u><br>-Remise de l'entente avec l'organisme communautaire + contrat d'équipe<br>-Remise du 1 <sup>er</sup> JB (vendredi AM) | -Continuer la collecte de données sur le milieu et amorcer/compléter l'analyse de la conjoncture<br>-Activités en stage<br>-Rédaction du JB  | Texte de Lavoie et Panet-Raymond (2011), chapitre 3, p. 93-129. |
| <b>Semaine 4, 5 ou 6 :</b><br>Supervision collective no 1 en sous-groupe<br><br><b>Thème : Les phases d'analyse et de planification du projet d'intervention</b> | -Syntonisation : retour en classe sur les ententes avec l'organisme communautaire<br>-Quel est l'analyse de l'organisme quant au(x) problème(s) sur lequel il intervient ?   | <u>Enseignante :</u><br>-remettre et expliquer le modèle de plan d'action<br>-remettre et expliquer le bilan mi-stage<br><br><u>Étudiant.e.s :</u>  | -Assister à sa supervision collective<br>-Continuer collecte des données sur l'organisme pour établir contexte d'intervention + problématique, situation sur   |   |

|   |   |  |  |  |
|---|---|--|--|--|
|   | <p>Quel est le contexte dans lequel s'inscrit ce projet d'intervention ?<br/>         Quelles sont les modalités d'intervention ?<br/>         -Réflexions sur les types et les visées des actions des organismes communautaires<br/>         -Enjeux d'équipe</p>  | <p>-Remise du Journal de bord hebdomadaire X 3 (les vendredis AM)<br/>         -Participation à l'activité pédagogique en classe portant sur la phase d'analyse<br/>         -Remise de l'analyse de conjoncture (CPRF)<br/>         - Remise du <b>bilan mi-stage individuel</b> (semaine 7)</p>  | <p>laquelle on intervient<br/>         -Réaliser l'analyse de conjoncture (outil du CPRF)<br/>         -Activités en stage<br/>         -Préparer le plan d'action</p>                             |  |
| <b>SEMAINE 7 :<br/>Semaine de Lecture</b>   |   |  |  |  |
| <p><b>Semaine 8, 9 ou 10 :</b><br/>         Supervision collective no 2 en sous-groupe<br/> <br/> <b>Thème : Les phases de planification et de réalisation du projet d'intervention</b></p> | <p>-Syntonisation en groupe<br/>         -Quelles sont les pratiques de planification de l'organisme ?<br/>         Comment faire un plan d'action ?<br/>         -Comment se déroule la réalisation de l'intervention ?<br/>         -Comment s'insère votre action dans la programmation et la vie de l'organisme ?<br/>         -Enjeux d'équipe</p> | <p><u>Enseignante :</u><br/>         - remettre et expliquer le modèle de grille d'évaluation de l'action<br/> <br/> <u>Étudiant.e.s :</u><br/>         -Remise du Journal de bord hebdomadaire X 2 (vendredi AM)<br/>         -Participation à l'activité pédagogique en classe portant sur la planification<br/>         -Remise du plan de l'action réalisée/à réaliser</p> | <p>-Assister à sa supervision collective<br/>         -Participation à la réalisation du projet<br/>         -Activités en stage<br/>         -Préparer la grille d'évaluation de l'action</p>     |  |
| <p><b>Semaine 11, 13 ou 14<sup>4</sup> :</b><br/>         Supervision collective no 3 en sous-groupe<br/> <br/> <b>Thème : Les phases de réalisation et d'évaluation du</b></p>             | <p>-Syntonisation en groupe<br/>         -Les enjeux reliés à la réalisation du plan d'action (par ex. : la mobilisation)<br/>         -Comment évaluer le processus d'intervention et l'action réalisée ?</p>  | <p><u>Enseignante :</u><br/>         - expliquer le bilan pour les oraux du dernier cours<br/> <br/> <u>Étudiant.e.s :</u><br/>         -Remise du Journal de bord hebdomadaire X 2 (vendredi AM)<br/>         -Participation à l'activité</p>   | <p>-Assister à sa supervision collective<br/>         -Réalisation et évaluation de l'intervention<br/>         -Activités en stage<br/>         -Préparer le bilan pour les oraux du cours 15</p> |  |

<sup>4</sup> Le cours de la semaine 12 saute à cause du congé de Pâques.



|  |  |  |   |  |
|--|--|--|---|--|
| <b>projet d'intervention</b>   | -Comment terminer son implication dans le projet de stage ?                            | pédagogique en classe portant sur l'évaluation de l'action<br>-Remise de la grille d'évaluation de l'action  |   |  |
| <b>Semaine 15 (tous ensemble)</b><br><br><b>Thème : Bilan du stage</b> | -Bilan des apprentissages<br>-Période d'échange et d'évaluation du cours-stage (bilan) | <u>Étudiant.e.s :</u><br>-Participation à l'activité bilan<br>- Remise du bilan individuel<br>-Oraux individuels (formule sous-groupes)<br>-Remise de la « Fiche d'appréciation du stage » (complétée par les milieux) | -Assister à la supervision collective finale<br>-Rencontre bilan avec l'organisme<br>-Finalisation des activités de stage | Texte Bélanger et Genest-Dufault, 2017 |

## **8. MODALITÉS D'ÉVALUATION**

---

Tout d'abord, mentionnons que ce cours-stage sera évalué selon la notation « Succès » ou « Échec ». La mention S ou E sera inscrite au relevé de notes de l'étudiant.e. Il apparaît donc essentiel d'établir les critères suivants, menant à la réussite de ce stage :

- l'atteinte des objectifs du cours ;
- la présence et la participation active aux activités de stage et aux supervisions collectives ;
- la démonstration de la capacité à collaborer avec le milieu de stage et avec son équipe de travail ;
- la démonstration de la capacité de réflexion critique et d'introspection ;
- la remise de tous les travaux et exercices demandés ainsi que leur qualité ;
- l'appréciation et la rétroaction reçue du milieu de stage, via la grille « Fiche d'appréciation du stage ».

### **LISTE DES DOCUMENTS/TRAVAUX À REMETTRE À L'ENSEIGNANTE :**

Dans le but de permettre aux étudiant.e.s de bien progresser dans leur stage et de permettre à l'enseignante de faire le suivi de l'avancement de chaque équipe, les travaux suivants (disponibles sur Moodle), allant dans le sens d'un processus d'action communautaire, devront lui être remis et seront présentés lors des supervisions collectives :

1. Le contrat d'équipe
2. L'entente avec l'organisme communautaire
3. Les journaux de bord hebdomadaires (8)
4. L'exercice « Analyse de la conjoncture »

5. Le plan d'action
6. Le bilan mi-session individuel
7. La grille d'évaluation de l'action
8. La réflexion personnelle sur les apprentissages réalisés et transposables en stage de 3<sup>e</sup> année
9. La grille d'appréciation des milieux de stage

## **PRÉCISIONS SUR CERTAINS TRAVAUX :**

### 1. Journal de bord

Pour les semaines ciblées, à tour de rôle, un.e des membres de l'équipe devra compléter le journal de bord et l'envoyer à l'enseignante au plus tard le vendredi matin. L'objectif est de permettre à l'enseignante de suivre le processus de chaque équipe, ainsi que d'avoir de la documentation sur les défis rencontrés afin d'alimenter les supervisions collectives. Il va de soi que le contenu du journal de bord doit refléter l'opinion de l'ensemble de l'équipe et qu'en ce sens, tou.te.s les coéquipiers et coéquipières devront en obtenir une copie.

Au total, 8 journaux de bord seront réalisés entre la semaine 3 et la semaine 13 inclusivement ; par conséquent, chacun des membres aura la responsabilité de le rédiger à deux reprises.

### 2. Le bilan mi-session individuel

À la mi-session (semaine 7), chaque étudiant.e produira un bilan écrit d'environ 3 pages concernant la démarche d'équipe, l'intégration au sein du milieu de stage ainsi que la participation aux supervisions collectives. Auparavant, l'enseignante présentera aux étudiant.e.s un document permettant d'orienter leurs réflexions.

### 3. Réflexion personnelle sur les apprentissages et oraux en petits groupes

Au dernier cours, les étudiant.e.s remettront à l'enseignante un bilan écrit individuel de 3 pages, comportant 3 parties :

- une réflexion critique sur la démarche et les résultats obtenus;
- une évaluation de votre participation dans votre équipe;
- un bilan des apprentissages transférables en stage de 3<sup>e</sup> année.

Cette réflexion écrite servira de base à une présentation orale qui aura lieu en classe lors du dernier cours. Cette présentation orale, réalisée en sous-groupe, a comme objectif de partager les expériences de stage et de favoriser la réflexion sur ces expériences. Chaque membre des équipes de stage participera à un sous-groupe différent. Les étudiant.e.s ayant participé aux mêmes supervisions collectives feront partie de sous-groupes différents.

## **PROCÉDURE EN CAS DE DIFFICULTÉ EN STAGE (voir Guide de stage TRS4001)**

En cas de difficulté rencontrée au cours de la réalisation du stage :

- les membres de l'équipe doivent d'abord échanger sur ce qui fait problème et sur les pistes de solution à mettre en place ;

- Ils et elles avisent l'enseignant.e qui peut les accompagner/guider dans une médiation au sein de l'équipe ou avec le milieu de stage.

## 9. BIBLIOGRAPHIE

---

La bibliographie du cours comporte deux parties.

La première partie regroupe des lectures concernant les pratiques des organismes communautaires. La deuxième partie contient les références provenant du cours TRS2750 Action collective et travail social qui servent également de références pour ce cours. Vous trouverez cette 2<sup>e</sup> partie de la bibliographie sur Moodle.

### Première partie de la bibliographie

*Lectures portant sur les pratiques des organismes communautaires : fondements, approches et interventions ; structures organisationnelles et fonctionnement (pratiques) démocratique ; financement et relations extérieures.*

Chamberland, M. et Y. Le Bossé (2014). « Des pratiques propices au vivre-ensemble avec des femmes immigrantes au sein d'organisations communautaires », *Service social*, vol. 60, no 1, p. 100-118.

Depelteau J. (2013). *Enjeux liés au financement et à la gouvernance des organismes communautaires québécois*, Revue de la littérature, Institut de recherche et d'informations socio-économiques.

Depelteau J., F. Fortier et H. Hébert (2013). *Les organismes communautaires au Québec : financement et évolution des pratiques*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques. <http://bv.cdeacf.ca/documents/PDF/horscollection/163615.pdf>

Ducharme, E. (2012). « La 'nouvelle philanthropie' : coup d'œil sur les impacts de sa présence en sol québécois », *Nouvelles Pratiques sociales*, hors série, no 1, p. 16-29.

Duval, M. (2008). « L'action collective pensée par Hannah Arendt: comprendre l'agir ensemble pour le «favoriser» », *Service social*, vol. 54, no 1, p. 83-96. <http://id.erudit.org/iderudit/018345ar>

Duval, M., A. Fontaine, D. Fournier, S. Garon et J.-F. René (2005). *Les organismes communautaires au Québec : pratiques et enjeux*, Montréal, Gaétan Morin Éditeur.

Filion, E. (2011). « Vers une amélioration des pratiques démocratiques en alphabétisation populaire », *Nouvelles Pratiques sociales*, vol. 23, no 2, p. 47-64. <http://id.erudit.org/iderudit/1006128ar>

F.Q.O.C.F. (2008). *Cadre de référence sur les pratiques d'action communautaire autonome*, Fédération Québécoise des Organismes Communautaires Famille. <http://www.fqocf.org/wp-content/uploads/2018/01/cadredereference200811.pdf>

Grenier G. et M.J. Fleury (2009). « Les organismes communautaires en santé mentale au Québec : rôle et dynamique partenariale », *Santé Mentale au Québec*, vol. 34, no 1, p. 101-126. <https://id.erudit.org/iderudit/029761ar>

Guberman, N., J. Lamoureux, J. Beeman, D. Fournier et L. Gervais (1994). « Des questions sur la culture organisationnelle des organismes communautaires », *Nouvelles Pratiques sociales*, vol. 7, n°1, p. 45-62. <http://id.erudit.org/iderudit/301251ar>

Guberman, N., J. Lamoureux, J. Beeman, D. Fournier et L. Gervais (2004). *Le défi des pratiques démocratiques dans les groupes de femmes*, Montréal, Éditions Saint-Martin, p. 151-182.

I.S.S. (2016). *De la lutte à la gestion de la pauvreté. Quand la philanthropie s'en mêle !*, Institut Santé et Société, Faculté des sciences humaines, UQÀM.

Jetté, C. (2008). *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Jetté, C. (2010). *Le développement de l'économie sociale au Québec : territoires et interventions*, Anjou, Éditions Saint-Martin.

Jetté C. et M. Goyette (2010). « Pratiques managériales : des convergences possibles ? » *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 22, no. 2, p.25-34.

Lavoie, J. et J. Panet-Raymond (2014). *La pratique de l'action communautaire* (3<sup>e</sup> éd.), Québec, Presses de l'Université du Québec.

Le Bossé, Y. (2003). « De l'« habilitation » au « pouvoir d'agir » : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, no 2, p. 30-51. <http://id.erudit.org/iderudit/009841ar>

Ministère de la Santé et des services sociaux (2014). *Programme de soutien aux organismes communautaires 2015-2016*, Direction des communications. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-823-02W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2001). *Politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire autonome*. [https://www.msss.gouv.qc.ca/.../publications/pdf/SACA\\_politique.pdf](https://www.msss.gouv.qc.ca/.../publications/pdf/SACA_politique.pdf)

Parazelli, M. et M. Bourbonnais (2017). « L'empowerment en travail social. Perspectives, enseignements et limites », *Sciences et actions sociales*, no 6. <http://www.sas-revue.org/index.php/34-n-6/dossiers-n-6/87-l-empowerment-en-travail-social-perspectives-enseignements-et-limites>

Pelchat, Y. (2010). « L'appel à la participation : une vision privatisée de l'inégalité ? », *Nouvelles Pratiques sociales*, vol. 22, no 2, p. 114-129.

Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (2013). *Les 8 critères et les caractéristiques de l'action communautaire autonome en quelques mots.*

[https://www.rocestrie.org/fr/aca.htm?ssid=9xsze2lvh5hu8fg&ssname=les\\_8\\_criteres\\_en\\_quelques\\_mots.pdf](https://www.rocestrie.org/fr/aca.htm?ssid=9xsze2lvh5hu8fg&ssname=les_8_criteres_en_quelques_mots.pdf)

Relais femmes (2009). *L'intervention en contexte de milieu de vie : un arrimage indispensable entre le formel et l'informel.*

[http://relais-femmes.qc.ca/files/Milieu\\_de\\_vie.pdf](http://relais-femmes.qc.ca/files/Milieu_de_vie.pdf)

Réseau québécois de l'action communautaire autonome (2016). *Les besoins en financement gouvernemental des organismes et regroupements en action communautaire autonome, document de référence sur les seuils planchers* (adopté en septembre 2003, dernière mise à jour: août 2016).

<http://www.rq-aca.org/wp-content/uploads/160822seuilsplanchers.pdf>

René, J.-F. (2009). « L'individualisation de l'intervention dans les organismes communautaires : levier ou barrière à la prise en charge démocratique », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 22, no. 1, p. 111-124. <https://id.erudit.org/iderudit/039663ar>

Savard, S. et J. Proulx (2012). « Les organismes communautaires au Québec : de la coexistence à la complémentarité », *Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale*, vol. 3, no 2, p. 24-42. [www.anserj.ca/index.php/cjnsr/article/download/115/71](http://www.anserj.ca/index.php/cjnsr/article/download/115/71)

Vaillancourt, Y. (2009). « Vers un état stratège partenaire de la société civile », dans L. Côté, B. Lévesque et G. Morneau (dir.), *État stratège et participation citoyenne*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 235-274.

## **Sites internet**

Un wiki sur l'action communautaire autonome : <http://wikiaca.org>

Le Comité sectoriel de main d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire : <http://www.csmoesac.qc.ca>

La campagne pour la reconnaissance des organismes communautaires : <http://engagezvousaca.org/>

Le MEPACQ: Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec. <http://www.mepacq.qc.ca/>

Le Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (2017). *L'action communautaire autonome.* <https://www.rocestrie.org/fr/aca.htm>

Sur cette page, vous trouverez plusieurs informations, dont un document PDF intitulé *Formulaire d'auto-évaluation de L'ACA- Annexe 1 de la Politique d'adhésion.*

Le Regroupement des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) <http://www.riocm.ca>

Relais- femmes. Carrefour d'expertises en matière de condition des femmes <http://www.relais-femmes.qc.ca>

Le Réseau Québécois de l'Action Communautaire Autonome. <http://www.rq-aca.org>

Le Secrétariat à l'action communautaire Autonome et aux initiatives sociales :  
<https://www.mess.gouv.qc.ca/sacais>

## RÈGLEMENTS INSTITUTIONNELS (UQÀM)



### Règlement 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

#### La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18](#)

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

## **Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap**

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>



## **Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel**

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

### **Pour plus d'information :**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

### **Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514 987-3185 /Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

### **Évaluation du travail en équipe :**

Selon le règlement no 5, article 7.4.e

« l'évaluation de l'étudiante, l'étudiant dans un cours utilisant le travail d'équipe doit attester l'atteinte des objectifs du cours par chaque étudiante, étudiant, de sorte que la notation finale demeure individuelle, quelle que soit la forme de production requise par le cours. Toutefois, une partie de l'évaluation et de la notation peut être commune pour les membres d'une équipe; dans ce cas, l'entente d'évaluation devra avoir déterminé les modalités d'attribution d'une partie de la note pour la contribution collective. »

### **Politique d'accès aux travaux et aux examens, règlement 7.5 :**

L'étudiante, l'étudiant a le droit de consulter la copie corrigée de ses travaux et examens et d'accéder aux informations relatives à son évaluation et à sa notation. Les facultés établissent une procédure à cet égard. Cependant, l'Université n'est pas tenue de remettre à l'étudiante, l'étudiant les travaux effectués ou les copies d'examens soumises par ce dernier dans le cadre d'un cours, laissant à la discrétion de chaque professeure, professeur, chargée de cours, chargé de cours, maître de langues, de rendre à l'étudiante, l'étudiant les travaux et copies d'examens après correction ou de les conserver, ou de les détruire après une période minimale de six mois suivant la remise de la note au Registrariat. En cas de contestation de la note, les travaux et copies d'examen doivent être conservés.

Les travaux qui n'ont pas la forme exclusive d'une production écrite (ex.: sculpture, vidéocassette, appareil scientifique, etc.) doivent être remis aux étudiantes, étudiants qui les réclament, selon les modalités établies par l'entente intervenue au début du cours (art.7.9), à l'intérieur d'une période maximale de six mois. Lorsque la production (travail écrit ou autre) est collective, une entente particulière entre la responsable, le responsable du cours et l'équipe concernée identifie la personne à qui le travail collectif sera remis, le cas échéant.

## **POLITIQUES DE L'ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL**

### **Politique de gestion des situations problèmes liées aux comportements et attitudes nécessaires à l'exercice du travail social (École de travail social, UQÀM)**

Veillez prendre connaissance de cette politique à l'adresse suivante :

[https://travailsocial.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/57/2020/04/Politique\\_gestion\\_situations\\_probleme-adoptee\\_20200415-1.pdf](https://travailsocial.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/57/2020/04/Politique_gestion_situations_probleme-adoptee_20200415-1.pdf)

### **Politique interne d'utilisation des médias sociaux (École de travail social, UQÀM)**

En 2019, l'École de travail social s'est dotée d'une politique interne d'utilisation des médias sociaux qui s'applique à l'ensemble des membres de l'École (enseignant.e.s, étudiant.e.s, personnel, superviseur.e.s). Cette politique vise à sensibiliser les membres de l'École de travail social au sujet des enjeux éthiques, professionnels et interpersonnels liés à l'utilisation des médias sociaux dans les milieux d'enseignement et en contexte professionnel Cette dernière est disponible sur le site web de l'École sous l'onglet École/Politiques internes. Le lien direct vers le document est le suivant :

<https://travailsocial.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/57/2019/09/ÉTS-Politique-médias-sociaux-2019-adoptée-17-05-2019-corr.pdf>